

2A'S PARTNERS

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1 000 Euros

Siège social : 1 Chemin de Saint Privas

34 150 ARBORAS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

SUR LES APPORTS EFFECTUES

A LA SAS 2A'S PARTNERS

Monsieur,

En exécution de la mission de commissaire aux apports qui nous a été confiée par la décision de l'associé unique du 31 octobre 2025, nous vous présentons notre rapport sur l'appréciation de la valeur de l'apport devant être fait à la société par actions simplifiée, dénommée 2A'S PARTNERS, sise 1 Chemin de Saint Privas à ARBORAS (34 150) par :

- Monsieur AUGLANS Aurélien, né le 28 mai 1981 à DJIBOUTI (COTE D'IVOIRE), de nationalité française, demeurant 1 Chemin de Saint Privas, 34 150 ARBORAS.

Ce rapport est établi conformément aux dispositions des articles L. 227-1 et L. 225-8 du Code de commerce.

I - EXPOSE SUR L'OPERATION PROJETEE

1 - L'opération

Monsieur AUGLANS Aurélien souhaite faire apport de la totalité des titres détenues personnellement à la société suivante à la SAS « 2A'S PARTNERS » :

- 500 parts sociales en pleine propriété dans le capital de la société « ALETIA », société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, siège social sis 1 Chemin de Saint Privas 34 150 ARBORAS, immatriculée au RCS de Montpellier sous le n°918 319 534 ;

L'opération projetée permettra à la société 2A'S PARTNERS, suite à l'apport en nature de Monsieur AUGLANS Aurélien de la totalité de ses titres dans ladite société, de faciliter les prises de participations dans toutes entreprises ou sociétés.

2 - Société bénéficiaire

La société 2A'S PARTNERS, société par actions simplifiée au capital social de Mille Euros (1 000 €) divisé en Mille actions (1 000) d'un Euro (1 €) de valeur nominale chacune, société dont le siège social est situé 1 Chemin de Saint Privas 34150 ARBORAS.

La société 2A'S PARTNERS est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Montpellier sous le n°990 444 796.

II - DESCRIPTION ET EVALUATION DES APPORTS

L'apport réalisé par Monsieur AUGLANS Aurélien s'analyse ainsi :

Monsieur AUGLANS Aurélien est propriétaire de titres en pleine propriété de la société citée ci-dessus pour les avoir acquises lors de la constitution de ladite société en rémunération de ses apports en numéraire.

Au 31 octobre 2025, Monsieur AUGLANS Aurélien détient dans la société sujette à l'apport à la SAS 2A'S PARTNERS :

- 500 parts sociales en pleine propriété dans le capital de la SARL ALETIA,

1. Caractéristiques de la société apportée à la société « 2A'S PARTNERS » :

• SARL ALETIA

Caractéristiques de la société :

- Capital : 1 000 Euros divisé en mille (1 000) parts sociales de 1 Euro de valeur nominale chacune ;
- Siège social : 1 Chemin de Saint Privas à ARBORAS (34 150) ;
- Activités principales : Conseil en gestion de patrimoine, conseil en investissements financiers et immobiliers, conseil pour la gestion des affaires, ingénierie financière, courtage d'assurances, courtage et intermédiaire de crédit, courtier en opérations de banques et de service de paiement, transactions sur immeubles et fonds de commerce (sans encaissement de fonds effets ou valeurs).
- Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Montpellier sous le numéro 918 319 534.
- Répartition du capital :
Les 1 000 parts sociales sont réparties de la façon suivante :
 - Monsieur AUGLANS Aurélien : 500 parts sociales en pleine propriété soit 50% du capital et des droits de vote ;
 - Monsieur JANEL Patrick : 500 parts sociales en pleine propriété soit 50% du capital et des droits de vote ;

2. Evaluation de la société dont les titres sont apportés

L'évaluation des titres de la société suivante repose sur une évaluation effectuée sur la base du bilan et compte de résultat de la société dont les titres ont été apportées :

- SARL ALETIA,

L'évaluation de chaque société a été retraitée des éléments suivants :

- Augmentation de l'actif circulant arrêté au 30/09/2025
- Diminution des dettes inscrites au passif du bilan arrêté au 30/09/2025
- Augmentation des plus-values latentes sur les terrains et les constructions
- Augmentation des plus-values latentes sur le matériel outillage
- Augmentation des plus-values latentes sur les autres immobilisations incorporelles
- Augmentation des plus-values latentes sur les titres de participation

- **Evaluation de la SARL ALETIA**

La valorisation du fonds de commerce de la société ALETIA été effectuée par le cabinet d'Experts-comptables avec le logiciel RCA. L'évaluation intègre les six méthodes d'évaluation suivantes en fonction des bilans arrêtés sur les deux derniers exercices du 31 décembre 2023 au 31 décembre 2024 et de la situation comptable arrêtée au 30 septembre 2025 :

- La valeur patrimoniale :	313 240 Euros
- Valeur de productivité :	297 315 Euros
- Capitalisation du bénéfice net moyen :	270 557 Euros
- Capitalisation selon l'EBE corrigé :	283 086 Euros
- Capitalisation de la MBA moyenne :	328 842 Euros
- Capitalisation CAF + Trésorerie :	424 035 Euros

Ces six méthodes d'évaluation ont été pondérées par les coefficients suivants :

1 – Pour l'évaluation de la moyenne des six méthodes :

- La valeur patrimoniale :	coefficient 1
- Valeur de productivité :	coefficient 1
- Capitalisation du bénéfice net moyen :	coefficient 1
- Capitalisation selon l'EBE corrigé :	coefficient 1
- Capitalisation de la MBA moyenne :	coefficient 1
- Capitalisation CAF + Trésorerie :	coefficient 1

Valeur moyenne = **319 512 euros**

2 – Pour l'évaluation en fonction de la valeur patrimoniale :

- La valeur patrimoniale :	coefficient 3
- Valeur de productivité :	coefficient 1
- Capitalisation du bénéfice net moyen :	coefficient 1
- Capitalisation selon l'EBE corrigé :	coefficient 1
- Capitalisation de la MBA moyenne :	coefficient 1
- Capitalisation CAF + Trésorerie :	coefficient 1

Valeur patrimoniale = **317 944 euros**

3 – Pour l'évaluation en fonction de la valeur de rentabilité :

- La valeur patrimoniale :	coefficient 1
- Valeur de productivité :	coefficient 3
- Capitalisation du bénéfice net moyen :	coefficient 3
- Capitalisation selon l'EBE corrigé :	coefficient 3
- Capitalisation de la MBA moyenne :	coefficient 3
- Capitalisation CAF + Trésorerie :	coefficient 3

Valeur de rentabilité = **320 297 euros**

Conclusion :

La pondération de ces différentes méthodes débouche sur une fourchette d'estimation.
La valeur de la société ALETIA avant retraitement de la trésorerie et des plus-values latentes se situe dans une fourchette de valeur comprise entre 318 000 € et 320 000 €.

Valorisation des 500 parts sociales détenues par Monsieur AUGLANS Aurélien ressort à : $320\,000 * 500 \text{ parts sociales} / 1\,000 \text{ parts sociales} = 160\,000 \text{ Euros}$

Valeur retenue des parts sociales de la SARL ALETIA s'élève à 320 000 Euros, soit une valeur de 320,00 Euros par parts sociales.

Synthèse de l'évaluation de la société dont les parts sociales sont apportées à la SAS 2A'S PARTNERS

- ALETIA : détention de 500 parts sociales valorisées à..... 160 000 Euros

Valorisation des titres de la société : 160 000 Euros

3. Valorisation de l'apport des titres de la société

- Apport de 500 parts sociales en pleine propriété de la société ALETIA appartenant à :

Monsieur AUGLANS Aurélien s'élève à 160 000 Euros.

LE MONTANT TOTAL DES APPORTS EN NATURE S'ELEVE A :

Cent Soixante Mille Euros..... 160 000 Euros.

III - REMUNERATION DE L'APPORT

En contrepartie de l'apport en nature des titres de la société ALETIA d'une valeur de Cent Soixante Mille Euros (160 000 €) ;

Monsieur AUGLANS Aurélien recevra 160 000 actions nouvelles de la société 2A'S PARTNERS ; celles-ci seront créées au prix de 1 Euro chacune, entièrement libérées.

IV - VERIFICATIONS EFFECTUEES

Nous avons analysé les documents suivants mis à notre disposition :

- Les statuts des sociétés dont les titres ont été apportées ALETIA ;
- Les statuts de la SAS 2A'S PARTNERS.
- L'extrait K-BIS de la société dont les titres ont été apportées ALETIA ;
- L'identification des bénéficiaires effectifs de la société citées ci-dessus ;
- Les bilans et comptes de résultat de la société ayant servi à l'évaluation de ladite société ;
- L'évaluation de la société par le cabinet d'Experts-comptables ;
- Le contrat d'apport de la société dont les titres ont été apportées ALETIA ;

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires selon la doctrine de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes pour :

- Vérifier les évaluations retenues,
- Vérifier la réalité des actifs apportés,
- Contrôler la valeur attribuée aux apports.

V - CONCLUSION

En conclusion de nos travaux, nous sommes d'avis que la valeur des apports en nature des différents titres des sociétés s'élevant à une valeur de Cent Soixante Mille Euros (160 000 €) n'est pas surévaluée.

De même, la rémunération des titres des différentes sociétés appartenant à Monsieur AUGLANS Aurélien s'effectuera par la création de Cent Soixante Mille actions nouvelles (160 000) de la société 2A'S PARTNERS d'une valeur nominale d'un Euro (1 €) chacune.

Fait à Béziers, le 19 Novembre 2025

Le Commissaire aux Apports
G.V AUDIT

